

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le vendredi 2 juin 2023 à 18 heures précises.

A Servoz, le 26 mai 2023.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation des comptes-rendus des trois dernières séances**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier :**
 - ◆ Autorisations d'urbanisme
 - ◆ Débat sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives et financières :**
 - ◆ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
 - ◆ Projet d'avenant numéro 11 aux conventions de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ◆ Harmonisation des tarifs des cartes « résidents, gens du pays, travailleurs saisonniers et d'hôtes » avec les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
 - ◆ Participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) pour la rénovation énergétique d'équipements publics municipaux – désignation de représentants par le Conseil Municipal
 - ◆ Contrat d'entretien des chaudières de la mairie, de l'école primaire et du hangar communal
 - ◆ Application des tarifs pour la soirée de la fête de la musique du mercredi 21 juin 2023
 - ◆ Décision modificative numéro 1 pour le Budget Général
 - ◆ Travaux de restauration des objets mobiliers de l'église Saint-Loup – demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes – abrogation de la délibération 28/2022
 - ◆ Travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – lancement de la consultation des entreprises pour la tranche 1
 - ◆ Restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – choix des entreprises pour les travaux
 - ◆ Portage des travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :
 - approbation du choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation des étages et adoption du montant définitif des travaux
 - approbation de l'incorporation des travaux de reconstruction de la charpente du bâtiment dans le portage : lancement de la consultation des entreprises et approbation des avenants pour la mission de maîtrise d'œuvre
- **Questions et informations diverses**